

Commune de MARCELLUS
Séance du Conseil Municipal du 5 Juin 2015
Convocation du 28 Mai 2015

Présents : Derc Jean-Claude, Dio Bernard, Reynaud Bernard, Schlegel Loïc, Cain Marie-Dominique, Martin Sandrine, Montillaud Jean-Luc, Lafitte Frédéric, Frechiami François, Bazas Jean-Marie, Castets Joël.

Absents : Bresson Jacques, Lecomte Christelle Mirambet Sébastien, DUBOURDIEU Leslie (pouvoir à FRECCHIAMI François).

Secrétaire de séance : BAZAS Jean-Marie.

Compte rendu du 7 mai 2015 : approuvé.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 25 : décision modificative pour SDIS.

Suite à la réception de la contribution définitive 2015 au SDIS pour la commune, il s'avère que les crédits inscrits au budget sont insuffisants. Il convient donc d'effectuer un virement de crédits, soit : 6553 : + 325, 61521 : - 325.

Le conseil municipal approuve ce virement de crédits.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 26 : règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de VGA.

Dans le cadre du pouvoir de police du Maire, il appartient à ce dernier de faire appliquer les sanctions prévues dans le règlement de collecte actualisé, validé en date du 11 mai 2015 par décision du Président de Val de Garonne Agglomération. De ce fait il est nécessaire que chaque commune du territoire de VGA délibère et prenne acte de ce règlement de collecte actualisé en conseil municipal.

Bernard Dio présente ce règlement de collecte. Le conseil délibère et prend acte de ce règlement.

Concernant la dotation en bacs ménagers, Jean-Luc Montillaud fait remarquer que les bacs attribués sont trop petits. Lorsque les sacs poubelle sont mis à côté du bac, les services ne les ramassent pas.

M. le Maire lui répond que les bacs ont été attribués en fonction du nombre de personnes au foyer. Il précise également qu'en conformité avec le règlement, les déchets posés à côté des bacs ne sont pas ramassés.

Jean-Luc Montillaud estime qu'au vue de la contribution le service rendu est insuffisant. Il demande que ce problème soit abordé lors d'une prochaine réunion de la commission environnement de VGA.

Bernard Dio lui répond que ce sujet a été évoqué maintes fois mais qu'il en fera part à nouveau.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 27 : augmentation du loyer du logement communal n° 1.

A compter du 1^{er} juillet 2015, le loyer du logement communal n° 1 peut être augmenté en fonction de l'indice de référence des loyers, basé sur le premier trimestre 2015. Celui-ci est de + 0,15 %. Ce qui porte le nouveau loyer à : $455,63 + 0,15 \% = 456,31$ €. Le conseil municipal vote cette augmentation du loyer.

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 28 et 29 : choix de l'entreprise pour l'aménagement du bourg.

Lors de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2014, il avait été décidé d'effectuer des travaux d'aménagement du bourg. Ces travaux concernent l'aménagement de la voirie du chemin rural de Gatineau et la pose de bordures au chemin rural de Curguet. Des devis ont été demandés.

Trois entreprises ont répondu :

Travaux de voirie CR de Gatineau :

COLAS : 15 417,00 € H.T.

EUROVIA : 15 115,00 € H.T

MALLET : 19 147,20 € H.T.

Travaux de bordures CR de Curguet :

COLAS : 15 475,00 € H.T.

EUROVIA : 15 644,75 € H.T

MALLET : 18 395,00 € H.T.

Après étude des devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient l'entreprise COLAS pour effectuer les travaux de voirie au CR de Gatineau pour un montant de 15 417,00 € H.T.,

- retient l'entreprise COLAS pour effectuer les travaux de bordures au CR de Curguet pour un montant de 15 475,00 € H.T.

M. le Maire précise qu'il sera envisagé de mettre un panneau de limitation pour les poids lourds au niveau du chemin rural de Gatineau.

Il s'ensuit une discussion concernant la présence des poids lourds dans le bourg. Après débat, les conseillers décident qu'un courrier sera adressé aux entreprises dont les chauffeurs sont les employés.

- Questions diverses :

- Multi-services :

Sandrine Martin présente le dossier de candidature du commerce. Le conseil municipal l'étudie et fait des propositions d'amélioration.

- Ecole :

Sandrine Martin fait le compte rendu de la commission école et RPI : point sur la mise en place du « permis de bonne conduite ». Elle propose de récompenser les enfants jamais sanctionnés. Le conseil accepte comme récompense : une place de cinéma offerte.

Des améliorations vont être apportées : suppression du point pour les excuses spontanées et modification de la récupération à 3 points : passage à 2 semaines sans réprimandes ou plus.

Si perte d'un 4^e permis : exclusion sur une période du périscolaire (de vacances à vacances)

Si perte d'un 5^e permis : exclusion définitive du périscolaire.

Elle propose également d'acheter des jeux d'extérieurs pour la garderie. Le conseil municipal accepte la liste des jeux présentés.

TAP 2015-2016 :

L'effectifs de la rentrée sera de 53 élèves. Il conviendra de passer à 4 ateliers.

La garderie reste gratuite pour l'instant.

Suite à l'arrêt maladie de Céline Godunsky, c'est Nadia Zaaboula qui la remplace. Loïc Schlegel précise que la garderie se passe très bien avec Nadia.

D'autre part, suite à la réunion communication, le pique-nique géant est reporté en septembre, les délais d'organisation étant trop court pour fin juin.

- Bernard Reynaud prend la parole concernant le chemin communal derrière la gravière, en disant qu'il n'est pas entretenu.

M. le Maire lui répond. Ce chemin étant un chemin de randonnée du Conseil Général, suite à l'agrandissement de la gravière, les nouveaux plans ont été transmis afin que le Conseil Général le balise et le fasse entretenir par l'ASE.

D'autre part le pontage a été fait à l'ancien bourg.

Bernard Dio prend la parole. Un congélateur a été acheté (400L) pour 629,90 € H.T., l'ancien étant défectueux.

- Travaux au logement n° 3 :

Bernard Dio continue. Les travaux de peinture avancent. Le revêtement de sol pour les chambres a été acheté. Pour la pose, un devis de M. CAZENAVE a été établi pour un montant de 328,50 € H.T.

Le conseil municipal donne son accord pour confier la pose des sols plastiques à M. Cazenave.

Concernant le logement n° 2, il va être libéré à la fin du mois. La baignoire est à changer et une fenêtre prend l'eau.

M. le Maire prend la parole. Au lotissement des Joualles, la commune dispose d'un terrain libre pour une construction. Il propose de le mettre à la disposition d'Habitayls.

Jean-Luc Montillaud précise que les services d'Habitayls l'ont inscrit à la programmation. Ils viendront voir ce terrain et feront une étude de faisabilité.

- Stade :

Jean-Luc Montillaud parle de l'acquisition des buts pour le 3^{ème} terrain : 690 € H.T.

Après débat, il ressort que la priorité est l'éclairage de ce terrain et le sablage du terrain principal. Il est demandé que le sablage soit effectué en novembre.

M. le Maire lui répond que la commune est tributaire du service technique de la ville de Marmande puisque ce sont eux qui viennent avec leur matériel pour effectuer ce sablage.

Concernant cet éclairage, Bernard Dio informe le conseil que le SDEE 47 propose de mettre 4 mâts pour un montant de 25 000 € H.T.

M. le Maire informe le conseil qu'il a commandé 5 bancs pour mettre au terrain de pétanque.

La séance est levée à 0h45.

N° délibération	OBJET	N° page
25	Décision modificative n° 3 pour SDIS	18
26	Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de VGA.	18
27	Augmentation du loyer du logement communal n° 1	18
28	Choix de l'entreprise pour l'aménagement du bourg travaux de voirie à Gatineau	19
29	Choix de l'entreprise pour l'aménagement du bourg travaux de bordures à Curguet	19